

# Journal Municipal

## SAINTE-ROSE-DE-WATFORD



Octobre 2014

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET [www.sainterosedewatford.qc.ca](http://www.sainterosedewatford.qc.ca)

Municipalité Sainte-Rose-de-Watford

695, rue Carrier

Sainte-Rose-de-Watford, QC G0R 4G0

Courriel: [municipaliteste-rose@sogetel.net](mailto:municipaliteste-rose@sogetel.net) Tél.: 418-267-5811 Fax: 418-267-5812

### Soirée cinéma du 17 octobre



Mr Peabody est la personne la plus intelligente au monde. Il est à la fois lauréat du prix Nobel, champion olympique, grand chef cuisinier... et c'est un chien ! Bien qu'il soit un génie dans tous les

domaines, Monsieur Peabody est sur le point de relever son plus grand défi : être père. Pour aider Sherman, son petit garçon adoptif, à se préparer pour l'école, il décide de lui apprendre l'histoire et construit alors une machine à voyager dans le temps. Les choses commencent à mal tourner quand Sherman enfreint les règles et perd accidentellement dans le temps Penny, sa camarade de classe.



Pour notre soirée cinéma d'octobre, le film présenté sera : M. Peabody et Sherman. Un film classé général et d'une durée de 92 minutes. Vous êtes les bienvenu(e)s au Centre Multi. Le film débutera à 19h. Apportez vos friandises et vos boissons.

Pour réaliser cette activité, nous avons toujours besoin d'adultes responsables pour superviser. Aidez-nous en donnant votre nom à la Municipalité au 418-267-5811 ou par courriel : [municipaliteste-rose@sogetel.net](mailto:municipaliteste-rose@sogetel.net).

**Quand ? Le 18 octobre, nous aurons le conteneur à gros déchets.  
Où ? Sur le terrain de l'édifice municipal**

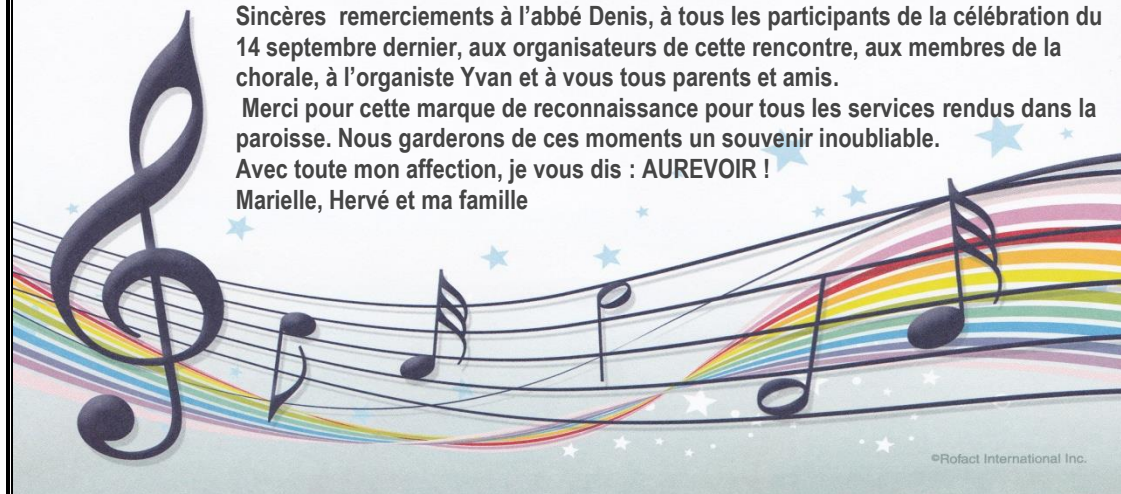
## REMERCIEMENTS

Sincères remerciements à l'abbé Denis, à tous les participants de la célébration du 14 septembre dernier, aux organisateurs de cette rencontre, aux membres de la chorale, à l'organiste Yvan et à vous tous parents et amis.

Merci pour cette marque de reconnaissance pour tous les services rendus dans la paroisse. Nous garderons de ces moments un souvenir inoubliable.

Avec toute mon affection, je vous dis : AUREVOIR !

Marielle, Hervé et ma famille



## **AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD, DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2015-2016-2017**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, que le rôle triennal pour les années 2015-2016-2017 a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2014.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, 695, rue Carrier, Sainte-Rose-de-Watford, aux heures d'ouverture habituelles.

L'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière (OMRÉ) est :

**MRC des Etchemins**

**1137, Route 277**

**Lac-Etchemin, QC**

**G0R 1S0**

Toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière, doit avant la plus tardive des échéances, soit le 1<sup>er</sup> mai ou 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation (sauf pour les immeubles évalués à 1 million\$ ou plus, pour lesquelles ce délai est de 120 jours si l'expédition de l'avis d'évaluation est postérieure au 31 décembre précédant la première année d'application du rôle) :

- Remplir le formulaire intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » ;
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'OMRÉ ou l'envoyer par courrier recommandé;
- Joindre au formulaire la somme déterminée par un règlement (no 71-1997) de L'OMRÉ aux fins de la révision administrative applicable à l'unité d'évaluation visée.

Donné à Sainte-Rose de Watford, ce 23<sup>ème</sup> jour de septembre 2014.

Lyse Audet, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

## Un mot de votre conseil municipal

### **Compte rendu de la séance régulière du 6 octobre 2014**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2014**

Le procès-verbal de la séance régulière du 2 septembre 2014 est accepté tel que rédigé.

## **ACCEPTATION DES COMPTES**

La liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 200 696,10\$ pour la Municipalité, 8 797,28\$ pour Etchemins en forme pour un total de dépenses de 209 493,38\$ est acceptée et payée.

## **ADMINISTRATION AVIS DÉPÔT SOMMAIRE DU RÔLE**

L'avis public du dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2015, 2016 et 2017 a été publié dans le journal la Voix du Sud.

## **Ouverture soumission huile/diesel saison 2013-2014**

Le contrat pour la fourniture d'huile et de diesel pour la saison 2014-2015 est accordé à Philippe Gosselin au prix OBG indexé de .0059\$ cent le litre, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire.

## **ADOPTION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

### **PLAN D'ACTION 2015-2017**

Le Conseil accepte l'entente de développement culturel présenté pour les 13 Municipalités de la MRC pour les années 2015-2016-2017 pour la réalisation de projet, pour un montant de 100 020\$.

## **CONTRIBUTION À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

### **de la MRC des Etchemins : Plan d'action 2015-2017**

La municipalité de Sainte-Rose-de-Watford s'engage à contribuer annuellement 1,00\$/capita pour 3 ans, et cela pour les années 2015, 2016 et 2017 afin de mettre en œuvre le Plan d'action culturel découlant de la Politique culturelle de la MRC des Etchemins.

## **ACCEPTATION BUDGET RÉGIE INTER MUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES ET DU BUDGET RÉGIE CJLLR (Hygiène du milieu)**

Le budget 2015 proposé par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides au montant de 11 864.\$ et celui par la Régie Inter des déchets CJLLR au montant de 19 349\$ pour la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford sont acceptés.

## **APPEL D'OFFRE DÉPHOSPHATATION**

Le conseil municipal désire avoir une confirmation de la Firme BPR s'ils peuvent réaliser les plans et devis pour la déphosphatation à un coût de moins de 25 000\$, ce qui ne nous obligerait pas à aller en appel d'offres.

## **DEMANDE CPTAQ CHANGEMENT D'USAGE POUR PRÉCITECH**

Le conseil municipal appuie la demande de PRECITECH INTERNATIONAL INC. 237 route 204 Ouest auprès de la CPTAQ pour son changement d'usage.

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2014 RÈGLEMENT CONCERNANT LE CONTRÔLE ANIMALIER**

Le règlement portant le numéro 03-2014 est adopté.

Toute personne qui veut en prendre connaissance peuvent le faire au bureau municipal, celui-ci sera mis en entier sur notre site internet de la municipalité.

La garde d'animaux exotiques n'est plus permise et le prix des amendes pour un récidiviste a été augmenté.

Le reste du règlement est resté pareil comme celui actuellement sur le site internet de la municipalité.

Voici les articles qui ont été modifiés ;

Le Conseil municipal souhaite procéder à une modification de sa réglementation relative aux animaux de compagnie pour inclure une réglementation sur les animaux exotiques;

ATTENDU que le Conseil municipal juge important d'adopter des mesures visant à encourager la garde responsable de ces animaux et d'interdire la garde de certains animaux exotiques sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité dont les animaux dangereux (article 62 et suivants de la Loi sur les Compétences Municipales);

**Article 6.8** Personne ne peut garder dans les limites de la municipalité **tout animal exotique.**

« **Animal exotique** » : Un animal dont l'espèce ou la sous espèce ne se retrouve pas à l'état naturel au Québec et dont la domestication n'est pas d'usage courant ou peut représenter un danger pour l'être humain, de façon non limitative :

- les serpents, tarentules
- animaux venimeux
- les singes et autres primates
- les animaux carnivores (mammifères, poissons, etc.)

### **ARTICLE 13. PÉNALITÉS ET SANCTION**

Quiconque, incluant le propriétaire de l'animal, laisse cet animal enfreindre l'une des dispositions du présent règlement, et quiconque incluant le propriétaire d'un animal, contrevient par ailleurs au présent règlement commet une infraction et est passible, pour toute violation d'une amende minimale de 100\$ et maximale de 250\$ pour une personne physique dans le cas d'une première infraction, et d'une amende minimale de 200\$ et maximale de 500\$ pour toute personne morale dans le cas d'une première infraction; s'il s'agit d'une récidive, l'amende minimale est de 500\$ et l'amende maximale de 1000\$ pour une personne physique et l'amende minimale est de 1000\$ et l'amende maximale est de 2 000\$ pour une personne morale. De plus, dans le cas d'une 2<sup>e</sup> infraction pour le dépassement du nombre d'animaux, le propriétaire devra faire castrer les 2 animaux qu'il veut garder afin qu'il n'y ait pas d'autre récidive.

Si l'infraction est continue, elle constitue jour par jour une infraction séparée et le contrevenant est passible de l'amende pour chaque jour durant lequel l'infraction se continue.

Le présent règlement abroge et remplace le règlement suivant et ses amendements : **Règlement 02-2013**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-2014 SUR LE CONTRÔLE ANIMALIER**

Le règlement no 03-2014 concernant le contrôle animalier est adopté.

### **ADOPTION PLAN D'ACTION POUR LE PACTE RURAL (PNR3)**

Le plan d'action présenté pour le nouveau pacte rural PNR3 est accepté.

### **RÉCLAMATION BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DÉPUTÉ**

Le conseil approuve les dépenses de la route Roy et de la route de la Station pour un montant de subvention de 15 000\$ réclamé au Ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier.

### **ACCOTEMENT ROUTE DE LA STATION**

Le gravier et l'épandage sera faits sur les accotements de la Route de la Station pour un montant estimé de 5 500\$.

### **CORRESPONDANCE**

#### **COMMANDITE RALLYE AUTO**

Le Conseil Municipal autorise la somme de 100\$ en commandite pour le rallye automobile qui se tiendra le 13 octobre.

#### **RENOUVELLEMENT COTISATION DE MEMBRE CHAMBRE DE COMMERCE**

De renouveler la Cotisation de la Chambre de Commerce Bellechasse Etchemins au montant 195.46\$.

#### **RÉSERVATION DES HEURES ANNÉE 2015 SERVICE INSPECTION**

La municipalité de Sainte-Rose-de-Watford réserve 375/h durant l'année 2015 pour le service d'inspection.

#### **DEMANDE POUR MAINTENIR LES HEURES BUREAU POSTE**

Le conseil municipal demande à Postes Canada de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle telles que celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

#### **POLITIQUE FAMILIALE**

#### **Le cours de RCR n'aura pas lieu par manque de participants**

#### **SERVICE INCENDIE**

Parole au directeur incendie

#### **LOISIRS**

Un appel d'offres pour l'entretien de la patinoire sera mis sur le journal municipal, et de spécifier que le préposé devra organiser des activités au moins une fois par mois.

#### **VARIA**

#### **SUIVI DEMANDE RÉSEAU WI-FI**

Le conseil municipal accepte les dépenses autorisées par M. le maire pour l'acquisition du réseau WI-FI public. Le coût est de 120\$. Suite à son installation le signal ne se rendait pas au centre Multi, un module pour allonger le signal a été acheté au coût de 39.95\$.

#### **SPA BEAUCE ETCHEMIN**



avec nous à tous les deux mardis à compter du 7 octobre. Nous vous attendons à 13 h à la Salle des métiers. Contactez-nous pour la laine au 418-267-5407 ou au 418-267-4060.

Aussi toutes les fermières sont invitées à assister à notre réunion du mois, le lundi 20 octobre, à 13 h, au Centre Multi. Nous nous remémorerons des faits historiques de notre cercle. Notre invitée, Madame Dany Giroux, nous fera part des bons moments vécus dans le cercle.

---

**CONSEILS DE PRÉVENTION**      **Octobre** : Les extincteurs portatifs doivent subir une maintenance à intervalle de 6 ans (extincteurs à poudre). Cette maintenance doit être faite par une personne qualifiée. Une vérification annuelle des points suivants : indicateur de pression dans la zone verte, dispositif de contrôle d'utilisation scellé et sa présence sur son support mural près de la sortie et son accessibilité.

---

COMMUNIQUÉ ... **et c'est le buuuut !** Le comité culturel de Sainte-Sabine présentera, à la fin du mois de novembre prochain, à la Maison rouge, une exposition de chandails de hockey ayant pour titre : ... **et c'est le buuuut !** Cette exposition comportera trois volets :

1. chandails de la ligue nationale des années '80
2. chandails des équipes locales et régionales des années '80 et antérieures
3. chandails des équipes de hockey mineur

Si vous possédez un ou des chandails de ces époques et que vous pouvez les rendre disponibles pour la durée de l'exposition – environ trois semaines – contactez le commissaire de l'exposition, Guy Robitaille, téléphone : 418-383-3276    courriel : [gyrobitaille@sogetel.net](mailto:gyrobitaille@sogetel.net)  
Le comité culturel de Sainte-Sabine

---

Centre de santé et de services sociaux  
des Etchemins

## Vaccination antigrippale saisonnière 2014-2015

Pour toute question concernant la vaccination, **COMMUNIQUEZ AVEC INFO-SANTÉ AU 8-1-1.**



### Horaire des cliniques

Lundi, le 10 novembre 2014    de 9 h 00 à 11 h 15  
au Bureau municipal    695, rue Carrier    Sainte-Rose

---

En partenariat avec :



**Vous cherchez un emploi?!**

**Nous avons une solution pour vous!!!**

Nous pouvons vous aider à :

- Préparer CV, lettres, entrevues
- Planifier une recherche d'emploi efficace
- Établir le bilan de vos compétences professionnelles
- Développer vos habiletés en informatique
- Et plus encore...



### Intéressés?

**Prochains ateliers les 20 et 27 octobre 2014**

Contactez-nous au **418 625-3424** ou venez nous voir au SAEMO :  
201, rue Claude-Bilodeau à Lac-Etchemin

Tout est **GRATUIT!**

Invitation spéciale aux personnes de 50 ans et plus

**Groupe Alpha des Etchemins**

**Vous désirez :**



- o Mieux vous exprimer 🗣️
- o Mieux lire, écrire et calculer 📖
- o Gagner de la confiance en vous
- o Améliorer vos conditions de travail ✨
- o Aider davantage vos enfants dans les devoirs et les leçons 📝
- o Et encore plus... (1)

Contactez le Groupe Alpha des Etchemins! Ateliers de formation gratuits et adaptés à la réalité de chacun

Inscription en tout temps ☎️ 418 625-2550

(1) Comme par exemple...le Groupe Alpha rend disponible à la population le service «Libérez les livres» et vous permet d'emprunter gratuitement des livres et de faire entrer la lecture dans votre quotidien.

Merci beaucoup ! Denis Olivier Pour le Groupe Alpha des etchemins



Bonjour à vous tous

Je recommence **VIE ACTIVE**, le 21 octobre et vous êtes tous les bienvenus autant les hommes que les femmes. Je vous invite à venir faire de l'exercice tout en vous amusant, voilà une façon simple de se tenir en forme et de briser l'isolement. Les rendez-vous sont les mardis à 13h au Centre Multi 691, Rue Carrier, et le tout est complètement gratuit. Au plaisir de vous rencontrer.  
Violetta Bélanger

# EMPLOI TRAVAILLEUR AUTONOME



**Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford**  
**695, rue Carrier, C.P. 39**  
**Sainte-Rose-de-Watford, QC G0R 4G0**  
**Téléphone : (418) 267-5811**  
**Télécopieur : (418) 267-5812**

## **Description emploi travailleur autonome pour la fabrication, l'entretien de la patinoire et l'ouverture du local des loisirs pour l'année 2014-2015**

### DESCRIPTION DE L'EMPLOI TRAVAILLEUR AUTONOME

La municipalité de Sainte-Rose-de-Watford requiert les services d'un travailleur autonome pour la fabrication, l'entretien de la patinoire et l'ouverture du local des loisirs pour l'hiver 2014-2015. La patinoire est d'une grandeur de 160 pieds X 88 pieds. Le contrat sera d'une durée approximative de 12 à 14 semaines selon la température.

Le prix fourni doit être fixe, par semaine et inclus la fabrication, l'entretien de la patinoire et l'ouverture du local des loisirs. C'est un contrat de travailleur autonome, donc aucun frais marginaux ou assurance salaire n'est inclus dans ce prix. De plus, le travailleur autonome devra fournir une assurance responsabilité de 2 000 000\$.

Le soumissionnaire s'engage à travailler en collaboration avec le comité des loisirs de Sainte-Rose et à respecter les clauses du présent devis sous peine de voir le contrat résilié sans aucun dédommagement. Il doit :

- Commencer l'arrosage au moment opportun pour que la patinoire soit prête (dès que la température est favorable).
- Effectuer un entretien régulier de la glace et faire les lignes de façon à ne pas déroger de l'horaire établi.
- En tout temps, assurer la sécurité et le bon fonctionnement du local des loisirs.
- Prêter assistance aux utilisateurs.
- Assurer la propreté des lieux.
- Apporter les premiers soins, remplir les rapports d'accidents et remettre ceux-ci au bureau municipal.
- Lors de la location du local des loisirs, le ou la préposé(e) avant de céder le local doit faire le ménage et vider les lieux des produits de la cantine ou tout autre matériel n'appartenant pas à la municipalité ou au comité des loisirs.
- Organiser une activité d'intérêt public au moins 1 fois par mois
- Assurer une présence en tout temps lorsque la patinoire est ouverte.
- Aucune boisson ou drogue ne doit être tolérée sur le terrain de la municipalité ou dans le local des loisirs qui est la responsabilité du préposé. De même, le local des loisirs étant un lieu public, il y strictement défendu de fumer.
- Voir à ce que soit respecté l'horaire du patinage libre et de hockey établi par le comité des loisirs dont Madame Guylaine Jacques et Madame Renée Lessard sont les conseillères responsables et travailler sous leur supervision.
- Veillez au bon entretien et à l'utilisation du souffleur de la patinoire.
- Aviser la municipalité ou le comité de loisirs lors de bris.
- Voir à ce que la patinoire soit débarrassée de toute neige avant les heures d'ouverture de celle-ci.
- Lors d'activité scolaire avec un horaire établi, l'entretien doit être effectué avant l'heure requise.
- Remettre toutes les clés à la personne responsable à la fin du contrat.
- Posséder une assurance responsabilité de 2 000 000\$
- Voir à ce que la glace soit conforme aux normes demandées par Madame Guylaine Jacques et Madame Renée Lessard

### HORAIRE DE LA PATINOIRE: (sujet à changement)

#### **Lundi au Mercredi**

18:00 à 21:00

#### **Jeudi et Vendredi**

18:00 à 21:30

#### **Samedi et Dimanche**

13:00 à 16:00

**Période des fêtes :** Ouverture tous les jours à partir du 27 décembre 2014(inclus) au 6 janvier 2014(inclus) de 13h à 16h. Les 24, 25, 26 et 31 décembre 2014 ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la patinoire est fermée.

Le soumissionnaire s'engage à respecter les présentes clauses. Si les clauses de ce contrat ne sont pas respectées ou que l'entretien n'est pas bien exécuté, le présent contrat sera annulé par un avis verbal et écrit, et ce, sans dédommagement.

Fournir un prix hebdomadaire fixe avant le 1<sup>er</sup> novembre 2014, 16h au bureau municipal, 695, rue Carrier, Sainte-Rose-de-Watford, QC G0R 4G0.